

**Chers ami « es/s Golfeuses et golfeurs.**

Nous sommes au seuil d'une nouvelle année golfique de notre section.

Nous vous rappelons les directives du « CE SAFRAN/NACELLES » à fournir pour être adhérent :

**A) La fiche d'adhésion** doit être renseignée, **datée, signée. (Première page uniquement)**

**B) Le règlement interne à la section, daté, signé. (Dernière page uniquement)**

C) Fourniture obligatoire d'un certificat médical couvrant l'année 2019. Du 1 avril 2019 au 31 mars de l'année suivante. **Ce certificat est valable pour 3 ans suivant les nouvelles dispositions de la FFG- Pour les nouveaux adhérents, le certificat devra couvrir l'année 2019 à partir du 1<sup>er</sup> Janvier**

**Les nouvelles dispositions concernant la validité des certificats médicaux.**

Renseignement du questionnaire de santé « cerfa N° 15699\*01. Si les cases cochées sont négatives elles font office de certificat médical pour 3 ans, sous conditions de renouveler sa licence chaque année sans interruption et de répondre annuellement au questionnaire « Cerfa N° 15699\*01 ».

**Vous n'êtes pas tenu de fournir le questionnaire de santé, mais il faudra dater et signer l'attestation questionnaire de santé (ce document sera joint au questionnaire de santé « Cerfa »)**

Si au moins une réponse au questionnaire est positive, le licencié sera tenu de fournir un nouveau certificat médical délivré par un médecin. Le certificat devra comporter le N° de licence de golf autorisant la pratique du golf en et hors compétition, et daté de moins de 12 mois

**D) Un chèque correspondant à la situation de l'adhérent à l'ordre de : CE SAFRAN/Nacelles**

**E) Une licence de la Fédération Française de Golf 2019**

**TOUTES CES PIECES SONT A TRANSMETTRE AU SECRETAIRE DE LA SECTION AVANT LE 31 JANVIER 2019**

**Ceci est une demande impérative du comité d'entreprise CE Safran/nacelles**

**Pour résumer la situation** : pas de dossier complet remis au secrétaire, pas de participation à une sortie avec la section GOLF SAFRAN/NACELLES

***Pour faciliter vos démarches, nous serons à votre écoute pour régler éventuellement vos difficultés.***

**ARTICLE F :** Pour les nouveaux adhérents la présentation de la licence FFG pourra être demandée après validation de l'adhésion.

**Pour l'obtention de la licence FFG, voici quelques solutions :**

- Adhérents GEM : licence comprise dans l'adhésion.

- Adhérents affiliés à un club pourront se la procurer dans ce club, et le signaler au secrétaire.

Pour ceux qui le désirent, il m'est possible de commander la licence à GEM. Il suffit de me faire parvenir un chèque **de 54 €** à l'ordre de GEM.

**Il ne vous reste plus qu'à me faire parvenir vos dossiers complets, datés, signés, et le chèque d'adhésion.**

**Vous pouvez le faire : Soit par courrier, soit par « Mail ». pour le chèque : Soit par courrier ou en direct.**

**Rappel de mon adresse : André PIERLOT : 66 rue Guillaume apollinaire 76290 Montivilliers.**

**E mail : andre.pierlot@sfr.fr**